



Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur le tri sans jamais oser le demander...



Le CNIID est une association Loi 1901 de protection de l'environnement, dédiée à la réduction des déchets à la source (en quantité et en toxicité) et au développement des traitements alternatifs à l'incinération et à l'enfouissement.

Les français, la poubelle, le tri, une longue histoire...

Le tri consiste à séparer les types de déchets selon leur nature et à les stocker dans des bacs ou poubelles différents pour permettre une collecte sélective. Mais le tri ne date pas d'hier. Voilà maintenant plus d'un siècle que le concept de tri existe. Il a été pensé la première fois en 1884 par l'inventeur de la poubelle, le préfet de la Seine, M. Eugène Poubelle. Ce dernier a rendu la poubelle obligatoire pour tous afin de pouvoir organiser une collecte des déchets. A l'époque, les tas d'ordures, ou « gadoues », jonchaient les trottoirs causant de mauvaises odeurs et des foyers de maladies. La poubelle était donc une mesure d'hygiène et de santé publique. Le préfet Poubelle, en plus d'avoir eu l'idée d'organiser le ramassage des ordures par la collectivité, avait également pensé au tri. Dans le règlement qu'il a mis en place en 1884, il est précisé que les familles doivent s'équiper de deux autres boîtes que celle accueillant les déchets habituels pour y mettre, dans l'une, les débris de vaisselle, de verre, de porcelaine ou de terre cuite, en fait tous les déchets inertes et, dans l'autre, le papier et les chiffons (1).

Depuis le préfet Poubelle, le tri a quelque peu été mis aux oubliettes...jusqu'en 1992 ! C'est seulement 100 ans plus tard que le gouvernement français crée une loi incitant au tri des ordures, qui n'est malheureusement toujours pas obligatoire.

Trier pour soulager la planète

A la question, « Que faites vous pour l'environnement au quotidien ? », presque tout le monde répond : « Je trie mes déchets ! ». Aujourd'hui, la quasi totalité des communes demandent à leurs habitants de trier les déchets. Mais savez vous réellement quelle est l'utilité du tri ? Pourquoi est-ce si important de répartir nos déchets dans différentes poubelles ?

Trier est un moyen de prolonger la vie de vos déchets ! En effet, c'est grâce au tri qu'ils peuvent être envoyés au recyclage. Si vous mettez tout dans la même poubelle, vous le rendez impossible.

Le tri permet de dévier certains types de déchets de l'incinération ou de la décharge, traitements polluants et nocifs pour la santé et l'environnement. Certains déchets recyclables comme les flacons et les bouteilles en plastique ou les métaux sont dangereux lorsqu'ils sont brûlés en mélange avec les déchets organiques car ils émettent des composés chimiques toxiques, d'où la nécessité de trier à la source. Séparer les déchets en amont c'est limiter leur toxicité en aval. La décharge, tout comme l'incinération, vise à dissimuler les déchets, soit en les brûlant partiellement (2), soit en les enterrant dans le sol. Or, la matière qui constitue certains déchets peut être récupérée et réinsérée dans un cycle de production. Détruire cette matière n'est pas raisonnable car nos stocks sont limités et finissant pour certains. En outre, les matières premières sont généralement localisées dans des pays lointains et leur mobilisation demande

beaucoup d'énergie. Réutiliser la matière, c'est économiser de l'énergie qui aurait été nécessaire à son extraction puis à son transport. Avec un baril de pétrole qui ne va cesser d'augmenter dans les années à venir (aujourd'hui autour de 140 \$), nous sommes maintenant obligés de diminuer notre consommation énergétique, par exemple en favorisant le recyclage grâce au tri. Recycler le plastique c'est économiser du pétrole (3). Utiliser moins d'énergie fossile, c'est aussi réduire les émissions de gaz à effet de serre. Saviez vous que vous faisiez un geste bénéfique pour le climat, simplement en triant vos déchets ? (4)

La preuve avec l'exemple du papier. Il s'agit d'un matériau recyclable. Lorsqu'il est trié, il est envoyé dans une usine de recyclage où la fibre de cellulose est récupérée grâce à différents procédés puis travaillée pour constituer du papier. Ce nouveau papier, issu de fibres recyclées, est bien moins polluant qu'un papier vierge dans le sens où il a nécessité moins d'énergie pour sa fabrication et n'a pas entraîné de déforestation. La fabrication d'une feuille de papier recyclé consomme 64% (5) d'énergie en moins que la fabrication d'une feuille de papier vierge. Recycler le papier, c'est aussi préserver la ressource forestière. Les arbres étant capables d'absorber le CO₂ durant leur vie, ils limitent ainsi la diffusion de ce gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Recycler le papier permet de conserver les arbres et donc de lutter contre le réchauffement climatique. Un geste simple comme le tri a en fait des répercussions sur le fonctionnement global de l'environnement. Pour l'efficacité de ce geste, il faut que nous soyons de plus en plus nombreux à le faire. Trier nos déchets, ce n'est pas simplement obéir à une consigne de notre collectivité, c'est prendre conscience de la fragilité de notre environnement et participer activement à sa préservation grâce aux économies d'énergie et de ressources naturelles.

Le tri c'est bien mais je ne sais jamais quoi mettre dans quelle poubelle !

Il est important de bien connaître les types de déchets que l'on peut trier actuellement. Il est parfois difficile de ne pas se tromper car les consignes de tri évoluent rapidement en fonction des progrès techniques des filières de recyclage et sont souvent différentes d'une ville à l'autre. Il suffit de se souvenir de quelques principes de base pour minimiser ses erreurs :

Dans certaines communes, il est possible de trier ses déchets organiques : il s'agit des déchets de cuisine et des déchets verts du jardin. C'est toute la matière organique exceptées les protéines animales. Les sachets de thé, feuilles d'essuie-tout et filtres à café peuvent être triés avec les déchets organiques car ils sont composés de cellulose biodégradable.

Pour la poubelle qui accueille les emballages recyclables : on est sûr de pouvoir y mettre tous les emballages en carton, les canettes et les boîtes de conserve, les bouteilles et flacons en plastique (bouteille d'eau, de lait, jus de fruit...) et les briques alimentaires, comme par exemple les Tetra Pak®. Prenez garde à la couleur des bacs: elle n'est pas toujours la même d'une commune à l'autre.

Le plus souvent, il est possible de trier le verre soit en porte à porte soit en point d'apport volontaire (voir p.4).

Les journaux, papiers et magazines : dans certaines communes, on peut les mettre dans la poubelle qui accueille les déchets d'emballages recyclables, ils seront par la suite retriés en centre de tri. Ces déchets peuvent également être triés à part dans un bac spécifique ou une borne dédiée.

Les déchets dangereux comme les peintures, solvants et huiles de vidange doivent être mis en déchetterie. Attention, toutes ne sont pas habilitées à recevoir des déchets dangereux. Renseignez-vous auprès de votre mairie pour connaître l'adresse la plus proche de chez vous.

Les piles ne doivent jamais être jetées à la poubelle en raison de leur toxicité. Vous pouvez les rapporter dans les points de collecte situés dans les grands magasins et supermarchés.



Les DEEE, déchets d'équipements électriques et électroniques (réfrigérateurs, vieilles TV, ordinateurs,...) peuvent être rapportés au magasin lorsque vous y achetez le même type de produit : par exemple, vous pouvez laisser votre vieil aspirateur quand vous en achetez un nouveau. C'est le principe du « un pour un ». Autrement, ces déchets doivent être déposés en déchetterie afin d'être dirigés vers une filière de recyclage adaptée. Dans certaines villes, ils peuvent être collectés devant chez vous si vous prenez rendez-vous avec les services de la propreté.

Les lampes basse consommation sont à rapporter en déchetterie ou dans les points de collecte situés dans les grandes surfaces car elle contiennent du mercure, un métal lourd très toxique. Pour limiter les risques pour la santé et pour l'environnement, il faut envoyer ces lampes dans des usines spécifiques où le mercure sera récupéré. (6)

Enfin, si vous souhaitez vous débarrasser d'un vieux meuble, de jouets, de vêtements ou de livres pensez à les donner à des associations avant de les jeter : Emmaüs, Envie, réseau des Recycleries-Ressourceries® ... Ces structures récupèrent nos objets et les réparent lorsque c'est possible ou bien les démantèlent puis récupèrent les matériaux recyclables. (7)

Une petite mise au point pour éviter les erreurs de tri les plus fréquentes

Il est important de bien trier car, si au centre de tri, les employés s'aperçoivent qu'une benne arrivant par camion contient trop de déchets non recyclables, elle est refusée et renvoyée vers la décharge ou l'incinérateur. Les milliers de déchets recyclables également contenus dans la benne refusée sont alors brûlés ou enfouis alors que l'on pourrait réutiliser leur matière. C'est pourquoi il vaut mieux ne pas mettre un déchet dans la poubelle du recyclage si on hésite. De plus, n'oubliez pas que la plupart du temps, vos déchets sont triés manuellement par le personnel des centres de tri : alors en triant bien, vous faciliterez leur travail !



En France, la très grande majorité des emballages en plastique ne sont pas recyclés. Tous les plastiques dits « plats » ne peuvent donc pas être mis dans la poubelle pour le recyclage : films plastique, sachets et sacs en plastique, barquettes alimentaires, barquettes en polystyrène, emballage de stylo ou de brosse à dents... bref, tout ce qui n'est pas un flacon ou une bouteille. Les filières de recyclage pour ce type d'objet n'existent pas encore en France. Pourtant nos voisins allemands et belges, par exemple, recyclent ces plastiques depuis longtemps. Les techniques sont donc connues. Les industriels français ont fait un choix financier, car le recyclage de ces plastiques n'est pas rentable en raison de leur faible poids. L'exemple le plus connu est celui du pot de yaourt : en France, les collectivités et les industriels expliquent que c'est impossible ou très difficile de le recycler. Or c'est faux puisque d'autres pays le font. Ce ne sont pas des raisons techniques qui empêchent le recyclage des déchets comme les pots de yaourt mais des choix économiques.

En revanche, tous les flaconnages en plastique doivent être triés : flacons de gel douche, de shampoing, de produit de beauté, bouteilles d'eau, bouteilles de lait, bouteilles de jus de fruit... Soulignons qu'il est aujourd'hui possible de recycler les bouteilles en plastique ayant contenu des corps gras. Vous pouvez donc trier les bouteilles d'huile en plastique. De manière générale, pensez à laisser les bouchons sur les bouteilles : les techniques de recyclage permettent de séparer le plastique du bouchon de celui de la bouteille et de recycler les deux types de plastique.

Concernant le verre, il faut faire attention à ne pas trier le verre de table (verre à eau, à vin, etc...). En effet, la composition chimique de ces verres est différente de celle du verre d'emballage et ne produit pas la même nature de calcin (8) ce qui pose des problèmes lors de la production de verre recyclé. En revanche, vous pouvez trier tous les verres d'emballage : bouteille de vin, de bière, de jus de fruit, pots de yaourt en verre, pot de cornichon, de moutarde, de confiture, etc... Vous pouvez également trier les flacons de parfum s'ils ne comportent pas d'élément métallique. Les bouteilles d'huile en verre doivent aussi être triées.

Les feuilles d'essuie-tout et les mouchoirs en papier ne sont pas des déchets recyclables. Il ne faut pas les mettre dans la poubelle de tri. Vous pouvez en revanche les composter car ils sont biodégradables (ce qui ne veut pas dire qu'ils vont se désintégrer si vous les jetez par terre !)

Les déchets en métal (fer ou aluminium) que l'on peut trier sont tous des déchets d'emballages comme les boîtes de conserve et canettes de soda. Il est possible de trier les aérosols s'ils sont vides et en prenant soin d'ôter le capuchon en plastique. Les objets en métal qui ne sont pas des déchets d'emballages, comme une casserole par exemple, ne doivent pas être déposés dans la poubelle de tri mais envoyés à la déchetterie.

Quels moyens sont mis à votre disposition pour trier ?

Trier ses déchets à la source, c'est-à-dire à la maison ou au travail, permet de constituer des stocks de déchets homogènes dont on pourra récupérer la matière pour la réutiliser soit grâce au compostage, soit grâce au recyclage.

Nous disposons de plusieurs moyens pour effectuer le tri :

La collecte sélective en porte à porte (PAP) : des poubelles de tri sont disponibles à domicile et les services d'enlèvement des ordures viennent les récupérer une à deux fois par semaine devant la maison.

Les points d'apport volontaire (PAV) : communément appelés « igloos », ils sont répartis sur le territoire communal, ces PAV sont constitués de bennes ou de bornes, chacune accueillant un type de déchet spécifique comme le verre, les papiers et journaux, les métaux...

Les déchetteries : ces lieux permettent aux particuliers de se débarrasser de leurs déchets spéciaux comme les déchets dangereux (peintures, solvants, batteries, huiles usagées, déchet d'équipement électrique et électronique, ...). Ces déchets ne doivent pas finir dans une poubelle « normale » car ils constituent une importante source de pollution lorsqu'ils sont brûlés ou enfouis avec les autres déchets. La déchetterie permet de les trier par type puis de les collecter pour les acheminer vers les filières de recyclage adaptées.



Copyright Cniid

Attention au Point Vert sur les emballages : un symbole connu mais trompeur !

Le Point Vert n'a aucun rapport avec les consignes de tri de votre collectivité, il signifie simplement que l'industriel participe financièrement au traitement des déchets d'emballages.

Pour toute réclamation, n'hésitez pas à solliciter votre mairie !

Trier c'est bien, prévenir c'est mieux ! REDUIRE=>REUTILISER=>RECYCLER

Attention, le recyclage n'est pas la solution miracle pour diminuer la quantité de déchets que l'on produit. Il permet certes de conserver la matière mais n'oublions pas que les procédés de recyclage peuvent aussi être sources de pollution. Avant de trier, c'est-à-dire avant de jeter, pensez à réduire vos déchets à la source : au moment de votre acte d'achat, préférez les grands formats, dites non au suremballage inutile, bannissez les sacs plastique jetables, utilisez un mouchoir en tissu plutôt que des mouchoirs jetables en papier... Et réutilisez ce qui peut l'être (dons aux associations, aux recycleries...).

Pour connaître quelques trucs et astuces afin de réduire vos déchets, référez-vous au document « Comment faire maigrir sa poubelle », disponible auprès du CNIID. Le recyclage ne doit pas nous faire perdre de vue l'impérieuse nécessité de réduire notre consommation.

- (1) Les chiffons étaient triés avec les papiers car ils étaient utilisés pour fabriquer du papier recyclé.
- (2) L'incinération ne permet pas de brûler la totalité des déchets entrants dans le four : un tiers du tonnage entrant se retrouve sous forme de mâchefers, un ensemble de cendres et d'imbrûlés.
- (3) Les différents types de plastiques sont fabriqués à partir de pétrole.
- (4) Une étude de février 2008 a montré que si tous les états membres recyclaient 50% de leurs déchets municipaux, cela équivaldrait à 87 millions de voitures en moins chaque année, en tonne d'émission de CO₂. <http://www.eeb.org/activities/waste/documents/0208RecyclingandClimateChangeFINAL.pdf>
- (5) Source : OCDE.
- (6) Pour localiser le point de collecte le plus proche de chez vous, rendez vous sur le site internet de l'éco-organisme Recylum : <http://www.recylum.com/quefaire/>
- (7) Pour connaître l'adresse de la recyclerie-ressourcerie la plus proche de chez vous, rendez vous sur : <http://www.recycleries-ressourceries.org/adherents.php3>
- (8) Le calcin est un débris de verre qui sert à fabriquer du verre neuf lorsqu'il est ajouté à du sable.

